

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

Classe d'actions : Capitalisation EUR (ISIN : FR0010996611)

SICAV AGIPI ACTIONS EMERGENTS gérée par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales.

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 8 ans, une performance via une sélection de titres, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds. La SICAV est un produit financier qui promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques ESG en vertu de l'Article 8 du Règlement « Disclosure ».

L'indice composite de référence est : 50% MSCI Emerging Markets (Net Return) +50% MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered ex Fossil Fuel. L'indice composite reflète les deux poches du portefeuille déléguées auprès de Candriam et d'Amundi Asset Management.

L'indice MSCI est calculé par Morgan Stanley Capital International. Il est converti en euro, dividendes nets réinvestis. L'indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered ex Fossil Fuels est un indice. La devise de l'indice est le Dollar américain, dividendes nets réinvestis.

Le portefeuille sera constitué de deux poches chacune d'entre elle représentera de 45 à 55% du portefeuille. La poche gérée par Candriam mettra en oeuvre une combinaison de sélection positive des meilleurs émetteurs sur la base de critères ESG, d'exclusion des émetteurs nuisibles à ces objectifs ou jugés sujets à des controverses. L'analyse extra-financière de la poche gérée par Candriam porte sur au minimum 90% des titres en portefeuille de la poche. Cette analyse s'effectue à travers deux dimensions :

l'application d'une notation ESG suivant une analyse propriétaire Candriam des aspects extra-financiers et l'application d'exclusions conforme à la « politique d'exclusion ISR » de Candriam. Cette analyse permet l'élimination de 20% minimum des valeurs de l'univers d'investissement. Cette approche d'investissement amènera le fonds à éviter certains émetteurs en raison de leur piètre qualité ESG ou contribution à la réalisation des objectifs de durabilité (par exemple à la production de solution amenant une baisse de la mortalité attribué à l'eau insalubre, ou encore au développement de traitement contre des maladies transmissibles, la prise en compte de facteurs au sein des entreprises tels que la proportion de femme au conseil d'administration, le taux d'accident et leur sévérité). Les données et les modèles ESG sont des éléments clés d'une prise en compte adéquate des aspects extra-financiers. Candriam a mis en place un processus de sélection des fournisseurs de données ESG. Néanmoins, l'approche extra-financière reste tributaire de données imparfaites du fait du manque de standards internationaux sur la publication de ces données, d'obligation pour les entreprises de les fournir, et d'absence d'audit indépendant pour certaines données ESG. Dans certains domaines, comme la composition du conseil d'administration et les antécédents des administrateurs, les données sont généralement disponibles et font l'objet de contrôles de qualité et d'exactitude par les auditeurs ou les régulateurs de la société. Toutefois, dans de nombreux autres domaines, nos analystes ESG ne

peuvent pas compter sur le même degré de disponibilité systématique et de fiabilité des données. Ces limites peuvent être considérées comme une restriction pour certains calculs de Candriam. Les données utilisées pour les calculs sont mises à jour mensuellement. Candriam met en place des contrôles d'exhaustivité et de qualité des données, et en cas de doute les soumet à l'équipe ESG pour analyse complémentaire. La poche gérée par AMUNDI Asset Management exposera par le biais d'une Réplication directe de l'indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered ex Fossil Fuels (net return), principalement en investissant directement dans des valeurs mobilières et/ou des actifs éligibles représentant les composantes indiciaires dans une proportion extrêmement proche de leur proportion dans l'Indice. La gestion se réserve la possibilité de ne pas investir dans des titres composant l'indice dont le poids serait trop faible. Les marges de manoeuvre autorisées au niveau des titres et secteurs contribuent à réduire le taux de rotation du portefeuille lors des rebalancements, en évitant de traiter les petites modifications de poids, tout en maintenant une tracking error faible pouvant atteindre 2%. Ces marges de manoeuvre contribuent également à gérer les problèmes de liquidité en évitant de traiter sur certains titres ou en réduisant la taille négociée sur les titres les moins liquides en cas de flux entrants ou sortants ou de rebalancement de l'indice.

L'OPC investit à hauteur de 90% minimum dans des actions de moyennes et de grande capitalisation émises par des sociétés ayant leur siège social ou leur activité économique principale dans les pays émergents. Pour la partie du portefeuille non investie en actions, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie ou en cas d'anticipations défavorables d'évolution des marchés, le gérant se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10 % maximum de l'actif de la SICAV dans tous produits autorisés (titres de créances émis par des entités publiques et / ou privées et instruments du marché monétaire, OPC obligataires, diversifiés ou monétaires...) sur tout marché réglementé de l'OCDE. L'exposition maximale de l'OPC aux marchés actions est à 110% de l'actif.

La gestion en partie active de cette SICAV peut entraîner des frais de transaction significatifs qui auront un impact sur la performance.

Le résultat net de la SICAV est réinvesti et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont réinvesties.

Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 8 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Fréquence de valorisation : Les demandes de souscription et/ou de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 11h. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J calculée en J+1 (soit à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FIA sur une période de 8 ans.

L'indicateur de risque du FIA reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00 %
Frais de sortie	5.00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	1.58 %*

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant le 31 mai 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cette SICAV, disponible auprès de la société de gestion.

Performances passées



Les performances antérieures au 01/06/2022 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, l'orientation de gestion de la SICAV a été modifiée. La société de gestion depuis le 01/01/2022 est Architas France.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas, S.A. (Société Anonyme) 16 boulevard des Italiens 75009 Paris France. Adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France.

Informations supplémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant cette SICAV (notamment prospectus, rapport annuel ou semestriel et valeur liquidative) sur simple demande adressée à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France – serviceclients.france@architas.com

Fiscalité : La SICAV est soumise au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de la SICAV ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans

Date de création du FIA : 2011

Date de création de l'action : 14 février 2011

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : L'OPC n'est pas corrélé à un indice de référence. Néanmoins, sa performance peut être comparée a posteriori à celle de l'indicateur MSCI Emerging Markets en Euro : indice représentatif des actions de pays émergents.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros.

le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Détails de la politique de rémunération de la société de gestion : ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque de la SICAV. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque de la SICAV, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : <https://fr.architas.com>.

Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.